

Communiqué de Presse

SIGNATURE CONVENTION DE PARTENARIAT



ATC/ CCI2B



Signataires de la convention le 31 octobre 2016 à Bastia :

- *Conseillère Exécutive, Présidente de l'ATC: Marie Antoinette MAUPERTUIS*
- *Président de la CCI de Bastia et de la Haute Corse : Paul TROJANI*



Ce partenariat résulte de la volonté commune de l'Agence du tourisme de la Corse et de la Chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de haute Corse de renforcer la convergence des moyens pour mieux contribuer au développement économique de la Corse par le tourisme.

- *L'agence du tourisme, en qualité d'établissement public de la Collectivité Territoriale de Corse en charge, de par la loi de décentralisation, de l'observation, de la promotion, du développement et de la coordination des acteurs et dans son rôle de chef de file,*
- *La chambre de commerce et d'industrie de haute Corse en qualité d'organisme gestionnaire des portes d'entrées sur le territoire que constituent les ports et aéroports de haute Corse et dans son rôle d'animateur du tissu commercial,*

Cette convention fixe le cadre général et sera déclinée en programmes d'applications spécifiques à chacun des domaines visés, qui préciseront notamment les actions et moyens engagés.

Le propos consiste donc, autour de la Collectivité Territoriale chef de file, à unir les efforts des deux organismes et, à travers eux, leurs ressources humaines dédiées opérant sur le secteur du tourisme, tant en observation qu'en développement et promotion touristique.

Les synergies développées sont prévues s'exercer dans 8 directions qui relèvent de compétences complémentaires et d'un intérêt partagé :

- ✚ **Un volet observation touristique**, où les deux organismes entendent partager les études et données collectées, en particulier en matière de flux de transports pour optimiser les stratégies et actions ;
- ✚ **Un volet accueil et information des visiteurs dans les ports et aéroports** par la participation et mise à disposition d'outils d'informations touristiques adaptés dès le premier contact des visiteurs avec l'île ;
- ✚ **Un volet développement des lignes aériennes et maritimes** vers la Corse en organisant des actions communes sur les marchés et auprès des compagnies et opérateurs concernées en prospection comme en accompagnement dans le lancement et l'optimisation de lignes ;
- ✚ **Un volet promotion des équipements et filières structurants** gérés par la CCI et en particulier sur le segment croisières à développer ainsi que sur le segment tourisme d'affaires, filière désaisonnalisante parmi celles prioritaires de la politique régionale ;
- ✚ **Un volet actions de promotion auprès des voyagistes** où l'ATC apportera notamment son concours aux accueils organisés sur le territoire sous forme d'éducteurs par les CCI en partenariat avec les compagnies de transport ;
- ✚ **Un volet accompagnement des projets** où la CCI jouera un rôle de relais et apportera son concours technique auprès des acteurs dans l'instruction des soutiens prévus au régime des aides au tourisme de l'ATC, ainsi que dans la mise en œuvre de labels environnementaux et liés au tourisme et handicap, auxquels la politique régionale est très attachée ;
- ✚ **Un volet commerce et tourisme** par des actions de sensibilisation conjointes du tissu commercial au fait touristique et par des retours sur les retombées en termes de consommations sur le périmètre concerné ;
- ✚ **Un volet formation** où les deux organismes travailleront en concertation sur les besoins, la mise en œuvre de formation tourisme ainsi que sur les projets de création de produit formation-loisirs .